

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET : 21060079700182	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT MAIRIE DE MANDELIEU LA NAPOULE
---	---

POSTE COMPTABLE DE : LE CANNET

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4...(1)

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : 07 BUDGET ANNEXE ACTIVITES NAUTIQUES (2)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

SOMMAIRE

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATION GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
- au niveau(1) pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	481 000.00	481 000.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		481 000.00	481 000.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	51 000.00	51 000.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		51 000.00	51 000.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	532 000.00	532 000.00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	44 984.00		84 030.00		84 030.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	336 188.00		334 235.00		334 235.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTES	11 000.00		11 735.00		11 735.00
	Total des dépenses de gestion des services	392 172.00		430 000.00		430 000.00
		392 172.00		430 000.00		430 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT (6)					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION (6)	45 778.00		51 000.00		51 000.00
043	OPER. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	45 778.00		51 000.00		51 000.00
	TOTAL	437 950.00		481 000.00		481 000.00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
		=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	481 000.00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE PUBLIC	382 300.00		395 550.00		395 550.00
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION			22 300.00		22 300.00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	55 650.00		63 150.00		63 150.00
	Total des recettes de gestion des services	437 950.00		481 000.00		481 000.00
		437 950.00		481 000.00		481 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION (6)					
043	OPER. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (6)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	437 950.00		481 000.00		481 000.00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
		=
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	481 000.00

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(8)	51 000.00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	------------------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 778.00		51 000.00		51 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	45 778.00		51 000.00		51 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
	Total des dépenses financières					
4581	Total des opé.pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	45 778.00		51 000.00		51 000.00
040	OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION (4)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	45 778.00		51 000.00		51 000.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 000.00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES					
	Total des recettes financières					
4582	Total des opé.pour compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	VIREMENT DE LA SECT FONCTIONNEMENT (4)					
040	OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION (4)	45 778.00		51 000.00		51 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	45 778.00		51 000.00		51 000.00
	TOTAL	45 778.00		51 000.00		51 000.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 000.00
---	------------------

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)	51 000.00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 030.00		84 030.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	334 235.00		334 235.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	11 735.00		11 735.00
68	DOTATIONS AUX AMMORTISSEMENTS		51 000.00	51 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses d'exploitation - Total		430 000.00	51 000.00	481 000.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	481 000.00
---	---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	51 000.00		51 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		51 000.00		51 000.00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	51 000.00
---	---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	395 550.00		395 550.00
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	22 300.00		22 300.00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	63 150.00		63 150.00
Recettes d'exploitation - Total		481 000.00		481 000.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	---

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	481 000.00
---	---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28	AMMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		51 000.00	51 000.00
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECT FONCTIONNEMENT			
Recettes d'investissement - Total			51 000.00	51 000.00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+
--	---

AFFECTATION AUX COMPTES 106	+
------------------------------------	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	51 000.00
---	---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)	44 984.00	84 030.00	
604	PRESTATIONS DE SERVICES		20 000.00	
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	8 000.00	9 000.00	
6063	FOURNITURES ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	12 054.00	21 200.00	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	300.00	300.00	
6066	CARBURANTS	3 000.00	4 200.00	
6068	AUTRES MATIERES ET FORUNITURES	600.00	600.00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	11 560.00	11 560.00	
61558	ENTRETIEN REPARATIONS BIENS MOBILIER	6 000.00	7 000.00	
6156	MAINTENANCE	1 000.00	2 000.00	
618	Divers	50.00	1 200.00	
6225	INDEM. AU COMPTABLE ET REGISSEURS	320.00	320.00	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		5 000.00	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		150.00	
627	FRAIS CARTES BANCAIRES		700.00	
6281	CONCOURS DIVERS	1 000.00	800.00	
6288	AUTRES	1 100.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL	336 188.00	334 235.00	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 830.00	3 745.00	
6332	COTIS VERSEES AU F.N.A.L.	1 148.70	1 150.00	
6336	COTISATION AU CNFPT ET CDG	2 406.25	2 353.00	
6411	REMUNERATION DU PERSONNEL	217 975.29	213 135.00	
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	12 353.77	19 363.00	
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 266.74	1 615.00	
6451	COTIS URSSAF	61 305.19	55 942.00	
6453	COTIS CAISSE DE RETRAITE	22 795.42	28 378.00	
6454	COTIS ASSEDIC	10 861.00	7 204.00	
6458	COTISATIONS AUTRES ORG. SOCIAUX	245.64	350.00	
6475	PHARMACIE, MEDECINE DU TRAVAIL	1 000.00	1 000.00	
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTES	11 000.00	11 735.00	
651	REDEVANCES BREVETS	10 000.00	9 235.00	
658	AUTRES CHARGES GEST. COURANTE	1 000.00	2 500.00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)		392 172.00	430 000.00	
66	CHARGES FINANCIERES (b)(8)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)			
68	CHARGES FINANCIERES (d)(9)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		392 172.00	430 000.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION (11)(12)	45 778.00	51 000.00	
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	45 778.00	51 000.00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		45 778.00	51 000.00	
043	OPER. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		45 778.00	51 000.00	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		437 950.00	481 000.00	

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	481 000.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre/ rticle (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATION DE CHARGES (5)			
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE PUBLIC	382 300.00	395 550.00	
706	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	159 600.00	192 500.00	
7083	LOCATIONS DIVERSES	163 200.00	169 550.00	
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	1 500.00	1 500.00	
7087	REMBOURSEMENT DIVERS	58 000.00	32 000.00	
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION		22 300.00	
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION		22 300.00	
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	55 650.00	63 150.00	
751	REDEVANCES LICENCES BREVETS	9 000.00	44 400.00	
752	LOCATION DE SALLE	150.00	150.00	
7588	PRODUIT DE GESTION COURANTE	46 500.00	18 600.00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75		437 950.00	481 000.00	
77	PRODUITS GESTION COURANTE (c)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		437 950.00	481 000.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION (8)(9)			
043	OPER. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		437 950.00	481 000.00	

+
RESTES A REALISER N-1 (10)
+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)
=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES
481 000.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	45 778.00	51 000.00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 778.00	51 000.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°(5) [...]			
	Total des dépenses d'équipement	45 778.00	51 000.00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	Total des dépenses financières			
	[...](6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	45 778.00	51 000.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION (7)(8)			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		45 778.00	51 000.00	

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 000.00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
Total des recettes financières				
	[...](5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECT FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION (6)(7)	45 778.00	51 000.00	
2805	DOTATIONS POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	4 638.00	3 500.00	
28135	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	260.00	260.00	
28188	AUTRES	40 880.00	47 240.00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		45 778.00	51 000.00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		45 778.00	51 000.00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		45 778.00	51 000.00	

+	RESTES A REALISER N-1 (9)
---	----------------------------------

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)
---	--

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 000.00
---	---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)
LIBELLE ...

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affectation					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour Information)	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement	
...		
16	Emprunts et dettes assimilées	
...		
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
22	Immobilisations reçues en affectation	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
	Autres	
...		

RESULTAT = (c+d)-(a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) I
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) III
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		51 000.00	
Ressources propres externes de l'année (a)			
1021	DOTATIONS, FONDS DIVERS		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		51 000.00	
2805	DOTATIONS POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	3 500.00	
28135	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	260.00	
28188	AUTRES	47 240.00	
021	Virement de la section d'exploitation		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	51 000.00				51 000.00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	
Ressources propres disponibles (IV)	51 000.00
Solde (V = IV-II)(6)	51 000.00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Service de distribution de l'eau (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)
A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL	
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTES	
Total des dépenses réelles		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION	
043	Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement	
Total des dépenses d'ordre		
D002 (5)		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE PUBLIC	
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	
Total des recettes réelles		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation	
Total des recettes d'ordre		
R002 (5)		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Service d'assainissement (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)
A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL	
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTES	
	Total des dépenses réelles	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION	
043	Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement	
	Total des dépenses d'ordre	
	D002 (5)	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE PUBLIC	
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	
	Total des recettes réelles	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation	
	Total des recettes d'ordre	
	R002 (5)	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Service de distribution de l'eau (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)
A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	<i>Opérations d'équipement n°....(1 ligne par op.</i>	
020	<i>Dépenses imprévues</i>	
4581	<i>Op. c/ de tiers no° ... (1 ligne par op.)</i>	
	<i>Total des dépenses réelles</i>	
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	D001 (4)	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
106	Réserves	
4582	<i>Op. c/ de tiers no° ... (1 ligne par op.)</i>	
	<i>Total des recettes réelles</i>	
040	OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	R001 (4)	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Service d'assainissement (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)
A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	<i>Opérations d'équipement n°....(1 ligne par op.</i>	
020	<i>Dépenses imprévues</i>	
4581	<i>Op. c/ de tiers no° ... (1 ligne par op.)</i>	
	<i>Total des dépenses réelles</i>	
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	D001 (4)	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
106	Réserves	
4582	<i>Op. c/ de tiers no° ... (1 ligne par op.)</i>	
	<i>Total des recettes réelles</i>	
040	OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	R001 (4)	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

N° opération : [...] Intitulé de l'opération :				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
[...] (5)				
040 Travaux réalisé par le personnel du mandataire (contrepartie)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II
---	---------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 (2)	Restes à financer de l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au delà de 2020) (3)
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour memoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 (2)	Restes à financer de l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au delà de 2020) (3)
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

